



# Élections européennes du 09.06.2024

## Avis arrêt provisoire des listes électorales

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales provisoirement arrêtées le 15 avril 2024 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal de Goesdorf **du 16 avril 2024 au 23 avril 2024** inclusivement, ceci pendant les heures d'ouverture de bureau.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu **jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard**.

Le cas échéant, tout citoyen peut produire **jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard**, contre récépissé, les titres de ceux qui n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant la Cour administrative, si elle n'a pas été préalablement soumise au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Les citoyens n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans lors du dépôt des listes mais qui peuvent participer aux élections en vertu de la loi visée, doivent adresser leurs éventuelles réclamations au collège des bourgmestre et échevins par l'intermédiaire de leurs tuteurs légaux respectifs.

La liste des réclamations introduites est affichée au plus tard le quarante-cinquième jour avant le jour du scrutin au secrétariat de la commune où chaque citoyen peut en prendre inspection.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre



---

Jean-Paul Mathay

Le Secrétaire communal,



---

Paul Mergen